



PUBLICATION ARRÊTÉS/DÉCISIONS N°2
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2021

ARRETES/DECISIONS

Arrêtés du 21/09/2021 au 31/12/2021

N°	DATE	TITRE
2021-09	29/11/2021	Arrêté portant subdélégation de signature à compter du 29/11/2021

Le présent recueil est mis à la disposition du public sur le site SDIS50.fr à compter du 03/01/2022.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de mise à disposition de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 03/01/2022

Le Président du Conseil d'administration du
service départemental d'incendie et secours

Franck ESNOUF



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA MANCHE
ETAT-MAJOR**
Direction
1238, rue du vieux Candol
50009 SAINT-LO Cedex

Tél : 02 33 72 10 12
secretariat.direction@sdis50.fr

**Le directeur départemental
des services d'incendie
et de secours
de la Manche,**

ARRETE N° 2021-09 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-30 et 33, ainsi que les articles R. 1424-1 et suivants,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours et notamment son article 33,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours,

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité, modifié par le décret n°97-645 du 31 mai 1997,

VU le décret n°94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 1995 portant création d'une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU les arrêtés préfectoraux du 12 décembre 1995 créant une sous-commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

VU les arrêtés préfectoraux du 12 décembre 1995 portant création des commissions pour la sécurité des quatre arrondissements du département,

VU l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2001 portant création d'une sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement des caravanes du 26 janvier 2006,

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2008 portant création et constitution de la sous-commission départementale pour la sécurité,

VU l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche portant nomination du lieutenant-colonel Franck DAVIGNON en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Manche à compter du 1^{er} mai 2010,

VU l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche portant promotion de M. Franck DAVIGNON au grade de contrôleur général à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU le décret du 03 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Manche,

VU l'arrêté n° 2021-84-VN de Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Manche, donnant délégation de signature au contrôleur général Franck DAVIGNON, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Manche,

VU l'arrêté n° 2019-1708 portant subdélégations de signature à compter du 12 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20211129-2021-09-AR
Date de télétransmission : 30/11/2021
Date de réception préfecture : 30/11/2021

DÉCIDE

ARTICLE n° 1

L'arrêté n° 2019-1708 susvisé est abrogé.

ARTICLE n° 2

Subdélégation de signature est donnée au colonel Sébastien GRAS, directeur départemental adjoint, à effet de signer toutes décisions et documents en ce qui concerne les affaires administratives courantes et notamment :

- les ampliatisons d'arrêtés préfectoraux et copies conformes de tous actes et documents ;
- les correspondances administratives intérieures au département, à l'exception des lettres adressées aux parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux ;
- tous les documents relatifs à la sous-commission départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité compétente pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

ARTICLE n° 3

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Sébastien GRAS, subdélégation de signatures est donnée au lieutenant-colonel Jean-Michel LURTON, chef d'état-major, à effet de signer tous documents tels que décrits en article 2 du présent arrêté.

ARTICLE n° 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du contrôleur général Franck DAVIGNON, du colonel Sébastien GRAS et du lieutenant-colonel Jean-Michel LURTON, subdélégation de signature est donnée au lieutenant-colonel Guillaume QUETIER, chef du groupement Opérationnel, à effet de signer tous les documents relatifs à la sous-commission départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité compétente pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

ARTICLE n° 5

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

SAINT-LÔ, le 29 Novembre 2021

Le directeur départemental des services
d'incendie et de secours de la Manche



Contrôleur général Franck DAVIGNON

Ampliatisons :

- M. le préfet de la Manche
- Paierie départementale de la Manche
- Groupement Ressources Humaines
- Groupement Administration Finances
- Intéressés

Accusé de réception en date du 30/11/2021
050-28500014-20211129-2021-09-AR
Date de télétransmission : 30/11/2021
Date de réception préfecture : 30/11/2021